

NATIONS UNIES



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

# 1732<sup>e</sup>

SÉANCE : 18 JUILLET 1973

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1732) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Admission de nouveaux Membres :	
a) Demande d'admission du Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies :	
Télégramme, en date du 10 juillet 1973, adressé au Secrétaire général par le Premier Ministre du Commonwealth des Bahamas (S/10966);	
b) Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies (S/10968) .....	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## MILLE SEPT CENT TRENTE-DEUXIEME SEANCE

Tenue à New York, le mercredi 18 juillet 1973, à 10 h 30.

*Président* : M. K. JAMIESON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Indonésie, Kenya, Panama, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1732)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres :
  - a) Demande d'admission du Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies :  
Télégramme, en date du 10 juillet 1973, adressé au Secrétaire général par le Premier Ministre du Commonwealth des Bahamas (S/10966);
  - b) Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies (S/10968).

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### Admission de nouveaux Membres :

- a) Demande d'admission du Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies :  
Télégramme, en date du 10 juillet 1973, adressé au Secrétaire général par le Premier Ministre du Commonwealth des Bahamas (S/10966);
- b) Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies (S/10968)
  1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : A notre 1731<sup>e</sup> séance, hier matin, nous avons renvoyé la demande d'admission du Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies au Comité d'admission de nouveaux Membres, pour examen et rapport, conformément à l'article 59 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. Le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres est

maintenant soumis au Conseil dans le document S/10968. Les membres du Conseil constateront que, dans son rapport, le Comité recommande au Conseil d'adopter un projet de résolution par lequel le Conseil de sécurité recommanderait à l'Assemblée générale d'admettre le Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies.

2. Si aucun membre du Conseil ne désire prendre la parole avant le vote, je mettrai aux voix le projet de résolution que le Comité nous recommande au paragraphe 3 de son rapport.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté<sup>1</sup>.*

3. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donnerai maintenant la parole aux membres du Conseil qui ont exprimé le désir de la prendre après le vote sur le projet de résolution.

4. **M. FAKIH** (Kenya) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je suis certain que vous conduirez nos travaux avec distinction et sagesse, comme le représentant qui a occupé ce poste élevé avant vous, l'ambassadeur de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, que je félicite pour la façon dont il a dirigé nos débats. Ma délégation est prête à collaborer avec vous dans l'exercice de votre tâche. Je suis heureux de constater que la première question dont le Conseil est saisi sous votre présidence est l'examen de l'admission d'un nouveau Membre, le Commonwealth des Bahamas — ancienne colonie britannique, à l'Organisation des Nations Unies.

5. Ma délégation se félicite de l'occasion qui lui est donnée, au nom du Gouvernement et du peuple du Kenya, moins d'un mois après sa déclaration de bienvenue aux deux Etats allemands d'accueillir un pays frère, membre du Commonwealth, les Bahamas, et de le saluer en tant que nouvelle nation indépendante.

6. Le Kenya est fier du fait que les Bahamas aient accédé à l'indépendance le 10 juillet. Nous partageons la joie du peuple et du Gouvernement de ce pays. Je soulignerai le fait que, dans quelques mois — et c'est une heureuse coïncidence —, mon propre pays célébrera le dixième anniversaire de son indépendance, le 12 décembre de cette année, et saisira cette occasion pour renouveler l'expression de ses idéaux. En tant que jeune nation, les Bahamas peuvent donc se trouver en bonne compagnie au milieu de nombreux pays amis

<sup>1</sup> Voir résolution 336 (1973).

de tous les continents. Le Kenya a des affinités particulières avec les Bahamas. Nos deux pays ont connu la domination impériale; ils ont tous deux des liens culturels profonds; tous deux font partie du Commonwealth des nations; tous deux luttent pour améliorer la qualité de vie de leurs peuples dans les domaines économique, social et autres. Je puis aussi vous rappeler que nos deux pays tirent des revenus considérables du tourisme.

7. Ma délégation est certaine que les Bahamas, bien que petit pays des Antilles, avec une population d'environ 190 000 habitants et une superficie de 5 382 miles carrés, apporteront une contribution de fait à la vie des pays de cette région et à l'ordre international en voie de transformation par leur participation aux travaux des Nations Unies. Nous nous félicitons tout particulièrement de voir les Bahamas se joindre à nous dans notre croisade contre l'impérialisme et le colonialisme en Afrique et ailleurs.

8. Dans nos efforts pour établir un ordre nouveau et créer des conditions de vie meilleures pour les hommes, le Kenya collaborera pleinement avec les Bahamas. C'est donc avec joie que nous avons voté pour la recommandation faite à l'Assemblée générale d'admettre le Commonwealth des Bahamas dans la famille des Nations Unies et nous sommes certains que cette admission resserrera encore les liens qui existent entre nos deux pays. Selon les paroles de l'hymne national des Bahamas, nos deux pays "iront de l'avant" pour renforcer l'ordre international au bénéfice de toute l'humanité.

9. Espérons que cet heureux exemple sera un encouragement à redoubler d'efforts, tant pour le Royaume-Uni que pour les autorités rebelles de Salisbury, afin de hâter la fin de la rébellion et d'assurer le transfert pacifique de l'indépendance à la majorité du peuple du Zimbabwe.

10. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Kenya des aimables paroles qu'il a prononcées à mon égard.

11. **M. MOJSOV** (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Ma délégation vous promet toute son assistance et sa coopération pour vous aider à vous acquitter de votre tâche importante.

12. C'est pour moi un plaisir réel que de saluer, au nom de mon pays, la décision unanime du Conseil de sécurité de recommander à l'Assemblée générale d'admettre un nouvel Etat à l'Organisation des Nations Unies, le Commonwealth des Bahamas, événement d'une grande importance et pour le peuple des Bahamas et pour notre organisation.

13. En fait, ce sont deux événements que nous saluons aujourd'hui : d'une part, la proclamation de l'indépendance du Commonwealth des Bahamas et son entrée dans la communauté des Etats indépendants et souverains du monde et, d'autre part, la décision positive du Conseil de sécurité d'admettre les Bahamas au sein de notre organisation. Ces deux événements sont

un témoignage de plus du droit imprescriptible à l'autodétermination et à l'indépendance de tous les peuples en général, et en particulier de ceux qui vivent dans une région où la domination étrangère s'est exercée pendant très longtemps.

14. Aujourd'hui encore, 13 ans après l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte des Antilles pour y constater une multitude de situations coloniales et néo-coloniales. Cependant, la lutte pour l'émancipation et l'indépendance n'a jamais cessé dans cette partie du monde. Des succès remarquables ont été réalisés, surtout au cours de la dernière décennie. Aujourd'hui, de nombreux pays de la région sont des Etats indépendants, Membres de l'Organisation des Nations Unies et maîtres de leur destin, des Etats qui, avec les autres, participent, sur un pied d'égalité, à la prise de décisions importantes pour la communauté internationale.

15. Nous sommes heureux que les Bahamas, après une longue période de domination étrangère, se joignent aujourd'hui à tous ces autres pays. Leur indépendance est un nouveau pas dans le sens de la décolonisation et de la lutte des peuples pour leur libération. L'admission des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies ne pourra que renforcer le rôle qu'y jouent déjà les Antilles et, d'une manière plus générale, l'Amérique latine dans les affaires mondiales. Le long processus d'émancipation nationale des Bahamas est maintenant achevé, ce pays étant parvenu à la fin du chemin qui va de la dépendance coloniale à une autonomie d'abord relative, puis à l'indépendance et à l'admission au sein de notre organisation mondiale.

16. Les Bahamas ont choisi comme premier acte important en tant qu'Etat indépendant, de demander leur admission au sein de l'Organisation des Nations Unies, ce qui ne fait que confirmer une fois de plus que notre organisation est devenue un instrument irremplaçable en matière de relations internationales et de coopération, ainsi qu'un facteur essentiel pour la démocratisation des relations internationales. Un mois à peine s'est écoulé depuis que le Conseil de sécurité a recommandé l'admission de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande, et il est de nouveau à même d'accueillir chaleureusement aujourd'hui un nouveau pays. C'est là un tribut de plus à notre organisation, un signe de plus de sa stabilité et de sa vigueur, un pas de plus dans le sens de sa totale universalité. On peut à juste titre espérer voir d'autres Etats qui en exprimeraient le désir être admis eux aussi à l'Organisation des Nations Unies dans un proche avenir. L'universalité complète de l'Organisation est un objectif que nous semblons plus que jamais pouvoir espérer atteindre.

17. En demandant à être admis à l'Organisation des Nations Unies, le Commonwealth des Bahamas a choisi de jouer un rôle constructif dans notre monde d'aujourd'hui. Mon pays est convaincu que les Bahamas apporteront une contribution précieuse à la solution des problèmes qui se posent actuellement à notre organisation.

18. La Yougoslavie, en tant que pays indépendant, socialiste et non aligné, a toujours été favorable au

développement des forces progressistes où que ce soit dans le monde. L'un des principes fondamentaux de sa politique étrangère est précisément l'opposition à toute forme d'exploitation, de domination ou de discrimination. La Yougoslavie a toujours appuyé toutes les luttes visant réellement à la libération nationale et elle leur a toujours exprimé sa solidarité. C'est pourquoi nous appuyons et saluons de tout cœur l'indépendance du Commonwealth des Bahamas et son accession à la qualité de nouveau membre de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies.

19. En outre, la Yougoslavie n'a cessé d'être consciente du rôle que jouent les pays et les peuples des Antilles et de l'Amérique latine dans les affaires mondiales, car elle ressent une affinité réelle avec certaines des préoccupations et certains des problèmes fondamentaux qu'ils connaissent et elle a noué des liens amicaux avec les pays de cette région. En fait, nous partageons avec eux un intérêt primordial pour la paix et la coexistence pacifique, pour l'indépendance nationale et la souveraineté, ainsi que pour des relations politiques et économiques internationales équitables. C'est pourquoi nous suivons avec une sympathie particulière la lutte de ces pays pour le progrès et pour l'émancipation politique et économique, et c'est pourquoi aussi nous sommes heureux de voir disparaître peu à peu les vestiges du colonialisme et de la domination étrangère de cette région. Chaque pays, que ce soit dans les Antilles, en Amérique latine, ou n'importe où dans le monde, a le droit d'être le seul utilisateur et le seul bénéficiaire de toutes ses ressources naturelles et de prendre indépendamment toutes décisions concernant leur utilisation dans l'intérêt de son développement économique et social.

20. Je suis fier de pouvoir dire que les liens entre mon pays et ceux de la région sont fort développés et solides, et je suis personnellement heureux d'avoir l'honneur de représenter la Yougoslavie en ma qualité d'ambassadeur accrédité auprès des pays indépendants des Antilles. La Yougoslavie n'a cessé d'établir une coopération fructueuse avec eux sur la base du principe de l'égalité et de l'intérêt mutuel. Je suis persuadé que cette même coopération se développera bientôt avec les Bahamas indépendantes, et nous y sommes tout prêts.

21. Avant de terminer, je voudrais rappeler le rôle que le mouvement des pays non alignés n'a cessé de jouer pour appuyer et faciliter la décolonisation et l'émancipation nationale de tous les pays, y compris les petits et moyens pays, et y compris aussi, bien entendu, ceux des Antilles. A cet égard, je voudrais citer un passage de la Déclaration de Georgetown, adoptée lors de la réunion en Guyane, en août 1972, des ministres des affaires étrangères des pays non alignés :

"Réunie pour la première fois dans la région des Caraïbes, la Conférence a exprimé son entière solidarité avec les peuples de cette région qui subissent encore le joug du colonialisme et a demandé que le droit sacré et inaliénable à l'indépendance nationale leur soit reconnu."

22. Nous espérons que les pays encore dépendants de la région des Caraïbes pourront prochainement

suivre la voie qu'ont suivie les Bahamas et qui conduit à la pleine indépendance et à l'entrée dans la famille des Nations Unies.

23. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Yougoslavie de ses aimables paroles à mon égard. Je me réjouis particulièrement de sa promesse de coopération dans les travaux futurs du Conseil ce mois-ci, car je sais que sa délégation a beaucoup à y apporter.

24. M. LA (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation ne peut pas manquer de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil. Nous sommes certains que sous votre direction le Conseil saura s'acquitter de sa tâche et nous aussi vous assurons de notre coopération pendant le reste de votre mandat. Je saisis également cette occasion pour remercier votre prédécesseur, M. Malik, ambassadeur de l'Union soviétique, pour l'habileté avec laquelle il a présidé le Conseil le mois dernier.

25. Ma délégation a voté avec un plaisir particulier pour la demande d'admission du Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies. Le Soudan exprimera plus tard, cette année, ses félicitations à un niveau plus élevé. Je me borne à dire que ma délégation est heureuse de l'engagement solennel qu'a pris le Commonwealth des Bahamas d'apporter sa contribution en entrant dans la famille des nations et nous attendons beaucoup de notre coopération avec la délégation des Bahamas.

26. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Soudan des remarques qu'il m'a adressées et de son offre de coopération.

27. M. ANWAR SANI (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour vous présenter les sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Nous sommes certains que votre expérience et votre compétence garantissent le succès de nos délibérations.

28. Ma délégation félicite et remercie également le Président du Conseil pour le mois de juin, M. Malik, de l'Union soviétique, dont la sagesse et la fermeté ont tant fait pour assurer le succès de nos travaux du mois dernier.

29. J'adresse au Gouvernement et au peuple du Commonwealth des Bahamas les chaleureuses félicitations de l'Indonésie pour leur accession à l'indépendance le 10 juillet 1973. L'indépendance pour les Bahamas est le point culminant d'une évolution longue et ordonnée. Nous nous réjouissons de cette indépendance avec le peuple des Bahamas.

30. En tant que coauteur de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, qui contient la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et en tant que membre du Comité spécial<sup>2</sup> créé par cette résolution, ma délégation a suivi de près les événements qui ont abouti à l'indépendance des

<sup>2</sup> Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Bahamas. Les efforts du Gouvernement des Bahamas pour le progrès de son peuple dans tous les domaines de la vie sont bien connus. Nous sommes sûrs que l'indépendance mènera à un progrès plus grand encore.

31. Ma délégation félicite également le Royaume-Uni de s'être bien acquitté de ses obligations internationales en octroyant l'indépendance aux Bahamas, agissant ainsi conformément aux désirs du peuple des Bahamas.

32. Cet exemple du Royaume-Uni devrait être suivi par les nations qui continuent à défier la communauté internationale qui leur demande, dans les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, de respecter le droit à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples des territoires non autonomes placés sous leur administration.

33. C'est avec grand plaisir que ma délégation a appuyé la demande d'admission du Commonwealth des Bahamas — Etat formé d'archipels, comme le nôtre — et a voté pour le projet de résolution. Nous savons tous que chaque fois que nous accueillons un nouveau Membre qui désire la paix et le respect des principes de la Charte, cela renforce la trame de l'ordre international. A chaque nouvelle admission, nous nous rapprochons un peu plus du but de l'universalité.

34. Ma délégation espère souhaiter la bienvenue au Gouvernement et au peuple des Bahamas dans la famille des Nations Unies de façon appropriée à la prochaine session de l'Assemblée générale. Nous envisageons avec plaisir une coopération fructueuse avec les Bahamas à l'Organisation des Nations Unies et dans tous ses organes.

35. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie de ses aimables paroles à mon égard. En tant que représentant du Royaume-Uni, je le remercie aussi des félicitations qu'il a adressées à mon gouvernement.

36. **M. DE GUIRINGAUD** (France) : J'aimerais tout d'abord adresser les remerciements de ma délégation à l'ambassadeur Malik, qui a présidé les débats difficiles et importants du mois de juin avec toute l'autorité et la compétence d'un des plus éminents parmi nous. Mais cette réunion est aussi pour moi la première occasion, Monsieur le Président, de vous adresser des félicitations au sujet de la présidence que vous exercez depuis le début de ce mois. Si vous n'avez pas eu à nous convoquer souvent depuis 18 jours que vous présidez le Conseil, chacun ici sait que votre charge n'a pas pour autant été aussi légère qu'il pourrait apparaître. Soyez assuré que ma délégation et moi-même avons apprécié l'habileté et la sagesse des efforts que vous avez déployés depuis trois semaines en vue de préparer nos travaux pour la suite de ce mois.

37. C'est avec beaucoup de sympathie que ma délégation a accueilli la demande d'admission au sein de l'Organisation des Nations Unies présentée par le Commonwealth des Bahamas.

38. En accédant à l'indépendance, le 10 juillet dernier, aux termes d'une évolution conduite avec sagesse et clairvoyance par le Royaume-Uni, puissance administrante, le nouvel Etat a aussitôt exprimé le souhait de rejoindre ici les 132 autres membres de la communauté internationale que rassemble notre organisation. Le Gouvernement du Commonwealth des Bahamas a fait savoir, en même temps, qu'il acceptait les obligations de la Charte et qu'il était disposé à les remplir. La délégation française ne saurait douter qu'il est déterminé à tenir cet engagement solennel. Elle s'est donc prononcée bien volontiers en faveur de l'admission du nouvel Etat.

39. Pour les Membres de notre organisation, et plus précisément pour les missions permanentes à New York, les Bahamas ne sont certes pas un territoire lointain et ignoré. D'ailleurs, pour les Français, comme pour les Britanniques ou, encore, pour les Hollandais, cette attirance que nous ressentons à l'égard des Bahamas n'est pas nouvelle, ni fondée seulement sur les effets de la presse. On peut la faire remonter à l'époque héroïque où les marins de nos pays sillonnaient la mer des Caraïbes dans des buts qui n'étaient pas précisément touristiques ni, il faut l'avouer, liés au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

40. Ces quelques réflexions, inspirées par les caractéristiques physiques et climatiques des Bahamas et autorisées par notre réunion, dont l'objet, pour une fois, n'est ni grave ni préoccupant mais, au contraire, souriant et heureux, ne nous conduisent pas à méconnaître des données politiques et économiques fondamentales.

41. Tout d'abord, la population des Bahamas a fait l'apprentissage depuis longtemps de la gestion de ses affaires : une assemblée élue y existe depuis 1841 ; en 1963, un exécutif de type gouvernemental a été institué, tandis que de larges compétences étaient transférées aux représentants élus de la population, compétences encore élargies en 1969.

42. En même temps, sous l'impulsion d'un premier ministre remarquable, M. Lynden Pindling, a été entreprise, depuis plusieurs années, une expérience tendant à faire bénéficier, de façon très concrète et directe, l'ensemble de la population au développement économique rapide que connaissait le territoire. Par des réformes significatives et sagement mises en œuvre, cette expérience a permis la constitution d'une société homogène et prospère, manifestement apte à prendre en main son destin et à constituer un nouveau membre à part entière de la communauté internationale.

43. Ma délégation forme donc les vœux les plus sincères pour le nouvel Etat, pour ses dirigeants et pour sa population. Elle ne doute pas que, sur la recommandation unanime que notre conseil vient d'adopter, l'Assemblée générale décide d'admettre le Commonwealth des Bahamas au sein de l'Organisation des Nations Unies.

44. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la France des éloges très chaleureux qu'il a eus pour moi, même s'ils sont immérités.

45. M. HUANG (Chine) [*traduction du chinois*] : Le 10 juillet 1973, les Bahamas ont proclamé leur indépendance. Le même jour, le Commonwealth des Bahamas a demandé à devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies et a déclaré accepter les obligations énoncées dans la Charte. La délégation chinoise estime que, conformément aux dispositions pertinentes de celle-ci, le Commonwealth des Bahamas est qualifié pour devenir Membre de l'Organisation. Nous appuyons donc sa demande et pensons que le Conseil de sécurité doit recommander à l'Assemblée générale l'admission du Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies. La délégation chinoise espère qu'après approbation par l'Assemblée générale de la demande susmentionnée le Commonwealth des Bahamas, de concert avec les autres Membres de l'Organisation, pourra contribuer à la réalisation des buts et principes de la Charte.

46. Depuis longtemps, le peuple chinois entretient des sentiments d'amitié à l'égard du peuple des Bahamas. A l'occasion de la proclamation de l'indépendance des Bahamas, le 10 juillet, M. Chou En-laï, premier ministre du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine, a envoyé un message de félicitations au Premier Ministre du Commonwealth des Bahamas, M. Lynden O. Pindling, dans lequel il annonçait la décision du Gouvernement chinois de reconnaître le Commonwealth des Bahamas. Le Gouvernement et le peuple chinois adressent leurs vœux de prospérité et de bonheur aux Bahamiens et sont persuadés que l'amitié entre les peuples chinois et bahamien continuera de se développer.

47. Sir Laurence McINTYRE (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue à l'occasion de votre accession aux fonctions de président du Conseil de sécurité pour le mois courant. J'aimerais également rappeler la façon adroite et expérimentée dont votre prédécesseur, M. Malik, s'est acquitté de sa tâche tout au long du mois de juin.

48. J'en viens maintenant au point inscrit à l'ordre du jour. Ma délégation, parlant au nom du Gouvernement australien, est heureuse d'appuyer la recommandation du Comité d'admission de nouveaux Membres tendant à ce que le Conseil recommande à l'Assemblée générale l'admission du Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies.

49. Le Comité a examiné la demande d'admission soumise par le Premier Ministre des Bahamas, M. Lynden Pindling, et a reconnu à l'unanimité que ce pays remplissait les conditions nécessaires pour être admis à l'Organisation des Nations Unies. A cette occasion, nous avons pris note de la promesse solennelle du Premier Ministre d'accepter les obligations inscrites dans la Charte des Nations Unies et de les respecter.

50. Ma délégation a suivi avec intérêt et sympathie les progrès des Bahamas vers l'autonomie en 1969, et, plus récemment, en sa qualité de membre du Comité spécial de la décolonisation, mon pays a suivi de près les étapes qui ont conduit les Bahamas à la pleine indépendance le 10 juillet dernier. Nous étions

alors convaincus — et nous le sommes encore aujourd'hui — que la décision prise par la Chambre législative des Bahamas, au mois de novembre dernier, d'accéder à l'indépendance en 1973 reflétait nettement les vœux de la majorité de la population des Bahamas.

51. Lors de leur accession à l'indépendance, les Bahamas sont devenues membres du commonwealth des nations. Nous, Australiens, éprouvons donc un lien spécial d'association avec la population des Bahamas, lien qui découle du fait que, dans une certaine mesure, nous avons une histoire, des traditions et une expérience communes. Ce disant, je ne veux pas uniquement faire preuve de politesse. Je pense, par exemple, à la démocratie parlementaire et au fait que la Chambre d'assemblée des Bahamas est plus ancienne que le Gouvernement australien. La Chambre d'assemblée a été créée en 1728, et il y a eu une continuité dont les Bahamiens sont très fiers à juste titre. Bon nombre de membres présents et passés de la Chambre législative de nos deux pays se connaissent déjà du fait des réunions et activités de l'Association parlementaire du Commonwealth. Je crois que la première réunion internationale où ce nouvel Etat indépendant sera représenté pour son compte sera la réunion des premiers ministres du Commonwealth qui doit se tenir à Ottawa le 2 août. Le premier ministre Pindling y représentera son pays, et le Premier Ministre d'Australie, M. Whitlam, a déjà déclaré qu'il attendait l'occasion de le rencontrer à Ottawa et d'établir ainsi, dès le début, des contacts personnels au niveau le plus élevé entre nos deux pays. Le Gouvernement australien a eu l'honneur et le plaisir d'avoir un représentant spécial aux Bahamas lors des cérémonies de l'indépendance le 10 juillet.

52. Nous sommes particulièrement heureux que les Bahamas aient accédé à l'indépendance d'une façon pacifique, préservant ainsi pleinement l'amitié et la bonne volonté du Royaume-Uni, ancienne puissance administrante. Le Royaume-Uni — et c'est tout à son honneur — a toujours déclaré qu'il ne s'opposerait pas à l'indépendance des Bahamas une fois qu'il serait évident que tel était le vœu de la majorité de la population.

53. Nous prenons également note avec satisfaction du fait que le Gouvernement de M. Pindling a l'intention de participer pleinement aux associations hémisphériques et régionales et de s'efforcer d'établir des relations plus étroites avec ses voisins, surtout avec les pays antillais du Commonwealth.

54. Bien que l'indépendance ait été obtenue d'une façon pacifique, cela n'a pas été accompli sans travail et sans préparation, ni, parfois, sans sacrifices personnels de la part de nombreuses personnes. Le premier ministre Pindling lui-même peut être fier du rôle qu'il a joué au cours des années dans l'évolution politique de son pays jusqu'à son accession à l'indépendance.

55. Permettez-moi de terminer en répétant au nom de ma délégation et du Gouvernement australien, que je me suis fait un plaisir d'appuyer la recommandation tendant à admettre le Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies, et je lui

souhaite un avenir heureux. Nous attendons avec confiance le moment où ce pays prendra sa place à la prochaine session de l'Assemblée générale.

56. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Australie de ses paroles de bienvenue à mon égard.

57. **M. JANKOWITSCH** (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'ai d'abord le devoir agréable de vous féliciter au nom de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois courant. Nous désirons à cette occasion vous promettre la pleine coopération de notre délégation dans l'accomplissement de votre tâche difficile.

58. C'est également pour moi un autre devoir agréable que de féliciter l'ambassadeur Malik, président du Conseil durant le mois de juin, et de le remercier sincèrement de la façon adroite et expérimentée dont il a dirigé les travaux du Conseil à cette occasion.

59. Le Conseil se réunit aujourd'hui avec un point important inscrit à son ordre du jour et dans un but agréable : celui de recommander l'admission à l'Organisation des Nations Unies d'une nation nouvellement indépendante. Il est satisfaisant de noter que l'un des premiers actes de souveraineté qu'a accompli le Gouvernement du Commonwealth des Bahamas a consisté à soumettre une demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies. Cet acte figure dans le télégramme adressé au Secrétaire général par le Premier Ministre, M. Pindling.

60. L'Autriche, qui a toujours appuyé, tant à la Société des Nations qu'à l'Organisation des Nations Unies, le principe de l'universalité des organisations internationales, accueille avec pleine satisfaction le nouvel Etat qui désire se joindre à notre organisation. Ma délégation voit dans ce souhait la preuve heureuse de la santé politique de notre organisation et de la forte attraction que celle-ci exerce toujours sur les nations du monde, qu'elles soient jeunes ou anciennes.

61. L'évolution des Bahamas vers l'indépendance a avancé d'une façon rapide et pacifique, avec la pleine participation de la Puissance administrante. Cela nous donne l'occasion d'adresser nos félicitations au Gouvernement du Royaume-Uni pour sa contribution excellente et son aide loyale au cours des événements qui ont conduit à la naissance d'une nation nouvelle, libre et souveraine.

62. Le Gouvernement et le peuple autrichiens accueillent très chaleureusement ce nouvel Etat d'Amérique. Avec la permission du Conseil, j'aimerais maintenant donner lecture du télégramme de félicitations que le Président de l'Autriche, M. Franz Jonas, a adressé au Gouverneur général du Commonwealth des Bahamas, M. Milo Butler, à l'occasion de l'indépendance des Bahamas, le 10 juillet 1973. Le Président fédéral de l'Autriche, M. Jonas, a dit :

"Au nom du peuple autrichien et en mon nom propre, j'ai le grand plaisir de féliciter très chaleureusement Votre Excellence à l'occasion de la déclara-

tion d'indépendance du Commonwealth des Bahamas.

"Je saisis cette occasion pour présenter à Votre Excellence mes vœux les plus sincères de bien-être personnel ainsi que mes souhaits pour l'avenir pacifique et prospère du peuple du Commonwealth des Bahamas."

63. L'histoire des Bahamas remonte loin dans le temps. C'est un lieu où des peuples de races et d'origines différentes se sont toujours rencontrés. Et ce ne fut peut-être pas par hasard que Christophe Colomb établit il y a plusieurs siècles, sur une plage de ce groupe d'îles, les premiers contacts entre l'Europe et les Amériques.

64. Outre les nombreuses qualités qui ont déjà été mentionnées ici ce matin, les Bahamas ont, avant tout, développé la plus importante et la plus avancée des industries touristiques de l'hémisphère occidental, donnant ainsi l'exemple de l'exploitation réussie d'une ressource naturelle importante : la beauté naturelle et le climat d'un pays. C'est cela que l'Autriche partage avec les Bahamas. En vérité, il serait difficile de trouver des traits communs entre mon pays, qui est une nation sans littoral située au cœur de l'Europe, et les Bahamas, qui constituent un groupe de 700 îles situées près du continent américain. Mais nous avons un but commun avec cette nation dans ses efforts en vue de développer le tourisme en tant que ressource naturelle principale, en tant qu'industrie importante et en tant que source de revenus.

65. L'Organisation des Nations Unies s'est occupée du territoire des Bahamas depuis 1964 et nous sommes heureux de constater qu'après neuf ans les principes de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ont été pleinement mis en application dans ce territoire. En fait, dès 1965 et 1966, M. Pindling, qui était alors le chef de l'opposition et celui du parti libéral progressiste des Bahamas, a comparu avec ses collègues devant le Comité spécial des Vingt-Quatre. Et cela montre le rôle significatif joué par l'Organisation des Nations Unies dans le processus d'indépendance des pays qui sont maintenant Membres, de même que le rôle important joué dans ce cas par le Comité des Vingt-Quatre et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies dans la marche des Bahamas vers la souveraineté et la pleine indépendance.

66. En 1967, le Premier Ministre, M. Pindling, et son parti ont été élus par le peuple des Bahamas. Au cours des élections générales de septembre 1972, une grande majorité de la population des Bahamas s'était prononcée pour l'indépendance. En conséquence, le Gouvernement du Royaume-Uni organisa au mois de décembre dernier à Londres une conférence constitutionnelle qui établit la constitution appropriée pour le Commonwealth des Bahamas en tant qu'Etat souverain et indépendant. C'est ainsi que le petit mais industrieux peuple des Bahamas a accompli le dernier pas dans sa longue lutte pour la liberté, l'indépendance et la dignité humaine. Nous ne pouvons pas nous empêcher d'exprimer notre respect et notre

admiration pour cet événement remarquable qui a conduit un autre peuple à se libérer de ses chaînes et à entrer dans une ère nouvelle de dignité et de liberté.

67. En souhaitant la bienvenue aux Bahamas, nous saluons un nouveau pays qui, comme les autres membres de la famille grandissante des nations indépendantes des Antilles, doit sa personnalité culturelle et intellectuelle particulière à un mélange unique de civilisations de l'Afrique, terre ancestrale de la plus grande partie de ses habitants, de l'Europe et des Amériques. Cette synthèse heureuse des cultures et des civilisations de trois continents est de bon augure pour l'avenir de cette jeune nation. Cela nous rappelle le fait — si bien connu dans notre organisation — que c'est de la diversité que naissent l'unité et l'harmonie, avec tous les avantages humains qui peuvent en découler.

68. En appuyant chaleureusement la demande d'admission du Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies, mon gouvernement réitère sa ferme politique de soutien aux nations nouvellement indépendantes, et il réitère sa profonde sympathie pour leur lutte.

69. Il reste maintenant à ma délégation à souhaiter bonheur et prospérité aux Bahamas dans leur vie nouvelle en tant que nation indépendante.

70. Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Autriche de ses félicitations et de sa promesse de coopération.

71. **M. PEREZ DE CUELLAR** (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter et de vous dire combien je suis heureux de vous voir présider nos travaux — tâche à laquelle vous apportez une expérience et une compétence bien connues. De même, je remercie et félicite le représentant de l'Union soviétique, M. Malik, pour la grande efficacité avec laquelle il a dirigé nos importants et difficiles débats du mois dernier.

72. Le Pérou, qui a salué très chaleureusement l'indépendance récente du Commonwealth des Bahamas, a maintenant la satisfaction d'avoir donné son plein appui à la résolution du Conseil qui recommande à l'Assemblée générale l'admission de ce pays en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies.

73. Mon pays et tous les pays d'Amérique avons depuis longtemps des liens historiques avec ce nouvel Etat, car ce fut sur une de ses îles que Christophe Colomb posa le pied pour la première fois, et c'est ainsi que le 12 octobre 1492 commencèrent la découverte et la conquête de l'Amérique par l'Espagne. Je suis certain que cet événement augure favorablement de notre collaboration avec le Commonwealth des Bahamas au sein de l'Organisation des Nations Unies.

74. D'autre part, ma délégation voit dans l'indépendance de ce pays un pas nouveau et important vers la disparition progressive, bien que lente, dans notre continent de tous les territoires non autonomes. Je

rappelle à ce propos que les pays d'Amérique, dans ces résolutions de la dixième Conférence interaméricaine, tenue à Caracas en 1954, ont proclamé la nécessité pour les pays ayant des colonies en Amérique de prendre sans retard des mesures qui permettraient, conformément à la Charte des Nations Unies, aux peuples de ces territoires d'exercer pleinement leur droit à l'autodétermination afin d'éliminer définitivement le colonialisme en Amérique. Le Royaume-Uni nous donne maintenant un bel exemple qui l'honore et qui, nous l'espérons, sera promptement et largement suivi.

75. Enfin, la recommandation à l'Assemblée générale que nous venons d'approuver et qui suit de très près l'admission à l'ONU des deux Etats allemands non seulement renforce l'universalité de notre organisation mais ratifie aussi le principe de l'égalité des Etats, sans distinction aucune de superficie ou de nombre d'habitants. Je crois que peu à peu s'établit fermement une pratique selon laquelle l'appartenance à cette organisation est la mesure qui suit l'accession à l'indépendance de tout Etat, et nous espérons qu'ainsi l'ONU deviendra de plus en plus le juste reflet de la communauté internationale.

76. Le Pérou est convaincu que ce nouveau pays frère de l'Amérique fera une contribution importante à la réalisation des buts et principes de la Charte, et nous attendons avec plaisir le moment de lui souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies.

77. Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Pérou des félicitations qu'il m'a adressées.

78. **M. RIOS** (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, ma délégation veut avant tout vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Votre expérience et votre sagesse garantissent d'excellents résultats à nos délibérations. Nous profitons également de cette occasion pour féliciter M. Malik, de l'Union soviétique, de l'intelligence et de la compétence avec lesquelles il a dirigé nos travaux au mois de juin.

79. Nous estimons que le Commonwealth des Bahamas remplit toutes les conditions requises par la Charte et nous appuyons avec enthousiasme sa demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies. C'est toujours un plaisir que de voir un peuple se défaire des liens coloniaux et parvenir à exercer son droit à disposer de lui-même. Chaque fois que cet événement se produit, cela renouvelle notre foi dans le fait que les Nations Unies sont effectivement fidèles à leur engagement de lutter pour l'égalité des peuples, grands et petits. L'entrée d'un nouvel Etat dans notre organisation renforce cette foi et confirme le caractère d'universalité qui fut et reste l'aspiration du genre humain.

80. Nous accueillons chaleureusement et avec plaisir l'indépendance du Commonwealth des Bahamas. En effet, il nous est toujours agréable de rappeler que mon peuple et les peuples des Antilles ont uni leurs efforts pour construire le canal de Panama. D'autre part, il est intéressant de noter que "Bahamas" est un nom qui a une grande importance historique. Les

Bahamas sont un archipel qui a été le fer de lance de la conquête du continent américain. Dans les Bahamas, ou Lucayas, se trouve l'île de Watling, qui a été la première terre américaine foulée par Christophe Colomb dans son fameux premier voyage, le 12 octobre 1492. Watling est l'île que les aborigènes, les premiers habitants, avaient appelée Guanani, et que les Espagnols ont nommée San Salvador.

81. A cette nation, qui entre aujourd'hui à l'Organisation des Nations Unies comme Etat souverain après une histoire coloniale longue et fertile en événements, nous souhaitons une cordiale bienvenue et offrons notre coopération pour tout ce qui a trait à la réalisation des idéaux qui nous unissent dans cette grande famille des Nations Unies. Nous espérons que nous pourrons nous réunir bientôt de nouveau pour accueillir en notre sein tous les peuples qui, en Afrique et dans d'autres parties du monde, luttent pour leur indépendance.

82. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Panama des paroles aimables qu'il m'a adressées.

83. **M. BENNETT** (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Nous savons gré à M. Malik de la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil en juin et à vous, Monsieur le Président, je transmets les meilleurs vœux des Etats-Unis lors de votre accession à la présidence. Votre grande expérience de ce conseil, votre dévouement et votre activité feront de vous, nous en sommes sûrs, un éminent président du Conseil de sécurité. Soyez certain de pouvoir compter sur la pleine coopération des Etats-Unis.

84. Les Etats-Unis ont une longue histoire de relations chaleureuses et cordiales avec leurs plus proches voisins d'outre-mer, les Bahamas. Nous avons une représentation officielle à Nassau depuis plus de 150 ans, depuis 1821; mais, même avant cette date, les peuples des Etats-Unis et des Bahamas avaient commencé à tisser de forts liens culturels et économiques l'un avec l'autre. Ces liens découlaient non seulement de la proximité des îles des Bahamas de nos propres rives, mais également de notre patrimoine commun de souci de dignité humaine et d'autodétermination.

85. Sous la direction éclairée du Premier Ministre, M. Pindling, le peuple des Bahamas a prouvé qu'il désirait sincèrement devenir maître de sa destinée nationale et assumer les responsabilités considérables de l'indépendance. C'est pourquoi mon gouvernement a applaudi la décision du Royaume-Uni et se félicite de la promptitude avec laquelle, à la demande du Gouvernement des Bahamas, il a accordé à ces dernières complète indépendance le 10 juillet 1973.

86. Le 10 juillet, date de l'indépendance, le Gouvernement du Commonwealth des Bahamas a annoncé qu'il prenait à son compte tous les engagements internationaux que le Royaume-Uni avait pris auparavant en son nom. Il a en même temps déclaré qu'il respectait les principes de la Charte des Nations Unies et a demandé à être admis à l'Organisation. Ma délégation a été heureuse d'appuyer cette demande d'entrée

du Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies et a partagé de tout cœur la recommandation du Comité d'admission de nouveaux Membres. Nous nous félicitons de la décision unanime qu'a prise aujourd'hui le Conseil de recommander à l'Assemblée générale l'admission des Bahamas.

87. Ma délégation est certaine que le Commonwealth des Bahamas saura jouer un rôle utile et constructif en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies. Les Etats-Unis attendent avec plaisir le moment où ils pourront saluer la délégation des Bahamas au cours des sessions ultérieures.

88. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant des Etats-Unis de ses vœux et de l'assurance de sa coopération.

89. **M. SEN** (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : La décision officielle que nous avons prise ce matin appelle quelques commentaires de la part de la délégation indienne. Cependant, avant de les faire, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil. Je ne pense pas que ce soit le moment de parler de vos qualités ni des relations entre l'Inde et la Grande-Bretagne : ces dernières sont si étroites, si multiples et si anciennes que seuls les historiens peuvent les bien décrire. En tant que représentant du Royaume-Uni et en tant que président du Conseil, vous pouvez attendre la plus complète coopération de la délégation indienne, et je puis vous assurer qu'elle vous sera accordée de très bon gré et avec le plus grand plaisir. Nous avons fait une promesse de coopération analogue au Président sortant, M. Malik, ambassadeur de l'Union soviétique, qui a dirigé les travaux du Conseil en juin avec un esprit de compréhension et un art remarquables, et nous espérons l'avoir aidé à s'acquitter sans heurts et efficacement de sa tâche complexe et délicate.

90. Nous avons décidé, ce matin, de recommander à l'Assemblée générale d'admettre le Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membre à part entière. Nous avons ainsi rempli en partie notre obligation de provoquer la libération du plus grand nombre possible de pays et peuples colonisés, et dans le plus court délai. Dans une résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa dernière session [2984 (XXVII)], la question des Samoa américaines, des Bahamas, des Bermudes et de diverses autres îles a été évoquée. En prenant note de la récente accession à l'indépendance des Bahamas et en recommandant leur admission à l'Organisation des Nations Unies, nous voyons se dérouler un processus qui, commençant par les Bahamas, devrait aboutir à la liberté de tous ces territoires.

91. En cette occasion, nous félicitons tous spécialement le peuple et le Gouvernement des Bahamas. La décision d'aujourd'hui devrait satisfaire les Bahamas autant que l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cette décision du Conseil apportera aussi réconfort et foi dans les Nations Unies à maints pays et peuples qui sont encore, malheureusement, en dehors de cette noble organisation : ils peuvent maintenant avoir le ferme espoir que leur tour viendra bientôt.

92. Les Bahamas connaissent un gouvernement stable, la liberté d'expression et celle de mouvement, et ont une excellente réputation de pays qui n'a pas recours à la violence en politique. Ce gouvernement a à sa tête un premier ministre qui, non seulement a bien en main les affaires des îles, mais est un homme d'Etat remarquable dans la région. Son parti politique, le parti libéral progressiste, a fait beaucoup pour assurer l'indépendance, et sa perspicacité apparaît clairement dans une déclaration qu'il a faite en février 1971 et au cours de laquelle il disait que son pays accèderait à l'indépendance dans les deux années qui suivent. Cet engagement a été tenu et nous nous réjouissons à la perspective d'une étroite collaboration avec les Bahamas aux Nations Unies et ailleurs. Nous sommes certains que, bien que nouveau Membre, ce pays contribuera de façon importante à nos efforts communs.

93. Enfin, nous tenons à féliciter le Gouvernement du Royaume-Uni d'avoir compris l'esprit de liberté qui prévaut dans ces îles et d'avoir respecté l'objectif des Nations Unies, qui est d'assurer l'indépendance de ces territoires le plus rapidement possible. Nous espérons qu'il poursuivra cette politique à l'égard de tous les autres territoires sur lesquels il règne encore en puissance coloniale. On peut s'attendre que les Bahamas deviennent membre du Commonwealth, dont les premiers ministres se réuniront à Ottawa dans quelques jours. Nous sommes certains que les Bahamas seront accueillies là-bas aussi chaleureusement qu'elles le sont ici aujourd'hui à l'occasion de leur demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies. Plusieurs déclarations autorisées montrent que le peuple des Bahamas ne croit pas bon de se joindre à un bloc militaire et qu'il adoptera une attitude générale de non-alignement. Nous nous en félicitons.

94. Pour toutes ces raisons, nous serons heureux d'applaudir l'entrée des Bahamas en tant que Membre égal et à part entière de l'Organisation des Nations Unies à la prochaine session de l'Assemblée générale, qui doit commencer le 18 septembre.

95. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Inde de ses félicitations et de ses promesses de coopération. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union soviétique, à qui je renouvelle personnellement mes remerciements pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil au mois de juin.

96. **M. MALIK** (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Permettez-moi tout d'abord de remercier les membres du Conseil pour les aimables paroles qu'ils m'ont adressées en ma qualité de président du Conseil de sécurité le mois dernier.

97. Comme on l'a souligné ici, le mois de juin a été un mois actif et très chargé pour le Conseil cette année. Le Conseil a examiné des questions importantes tant pour l'Organisation des Nations Unies que pour la paix et la sécurité. Il a procédé à la première phase du débat portant sur la situation au Moyen-Orient. En juillet, comme nous le savons, il poursuivra l'examen de cette question capitale pour la paix et la

sécurité internationales. Nous souhaitons au nouveau Président du Conseil de sécurité et à tout le Conseil que l'examen de ce problème soit fructueux et nous exprimons l'espoir que les résultats de cette discussion permettront un règlement politique aussi rapide que possible au Moyen-Orient et l'élimination des conséquences de l'agression perpétrée par Israël contre les pays arabes.

98. En juin, le Conseil a également décidé de prolonger de six mois le stationnement à Chypre de la Force des Nations Unies.

99. Enfin, il a pris une décision de portée historique tant pour l'application du principe de l'universalité de l'ONU que pour le renforcement de la paix en Europe et dans le monde entier en recommandant à l'Assemblée générale d'admettre à l'Organisation les deux Etats allemands souverains, la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne.

100. Je tiens à remercier une fois de plus mes collègues du Conseil pour l'éloge qu'ils ont fait de mes activités en tant que président du Conseil, et que j'accepte non à titre personnel mais au nom de mon pays épris de paix, l'Union soviétique.

101. Je saisis également cette occasion pour saluer le représentant du Royaume-Uni, lui présenter mes vœux pour son accession au poste éminent de président du Conseil de sécurité et lui souhaiter plein succès dans l'exercice de ses fonctions. Je tiens à l'assurer que la délégation soviétique collaborera pleinement avec lui et avec les autres membres du Conseil pour que nos travaux soient fructueux et productifs et surtout pour qu'intervienne au Moyen-Orient un règlement politique pacifique qui ne lèse en rien les victimes de l'agression.

102. La délégation soviétique a appuyé la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Commonwealth des Bahamas. Nous nous inspirons en cela de la politique suivie systématiquement par l'Union soviétique conformément aux préceptes du grand Lénine, politique que le vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique a réaffirmée dans son programme de paix et d'amitié entre les peuples. Cette politique consiste, comme par le passé, à appuyer par tous les moyens la lutte que mènent les peuples pour secouer le joug colonial, à aider les jeunes Etats à renforcer leur indépendance et leur souveraineté et à leur garantir un développement libre et indépendant.

103. Prenant récemment la parole lors de la cérémonie au cours de laquelle le prix Lénine international lui a été décerné pour avoir renforcé la paix entre les peuples, M. Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'URSS, a déclaré solennellement :

"Nous avons toujours estimé et nous continuons d'estimer que nos convictions communistes et notre morale socialiste nous imposent le devoir sacré d'accorder le plus large appui possible aux peuples qui luttent pour la juste cause de la liberté. Il en a toujours été ainsi et il en sera toujours ainsi."

104. En saluant aujourd'hui le jeune Etat indépendant du Commonwealth des Bahamas à l'occasion de sa prochaine entrée à l'ONU, nous ne pouvons manquer de nous rappeler que son peuple a traversé de dures épreuves au cours de nombreux siècles de domination coloniale. Autrefois, ces îles furent occupées par des conquistadores, qui décimèrent la population autochtone et en expulsèrent une partie. Les maîtres et oppresseurs étrangers qui se succédèrent rapidement pillèrent les richesses de ces îles et exterminèrent la population. Comme tant d'autres nations, les Bahamas ont dû parcourir un chemin long et difficile pour parvenir à la liberté et à l'indépendance, mais elles sont finalement parvenues au but.

105. En admettant à l'Organisation des Nations Unies ce nouvel Etat qui est apparu à la suite de l'effondrement du système colonial de l'impérialisme, processus qui a été déclenché par la grande révolution socialiste d'Octobre en Russie et hâté par la victoire sur le fascisme, ennemi acharné de l'humanité, nous ne pouvons oublier qu'aujourd'hui encore, en ce dernier tiers d'un XX<sup>e</sup> siècle hautement civilisé, de nombreux peuples demeurent sous la domination coloniale. En outre, certaines puissances coloniales recourent aux pratiques les plus barbares de terreur sanglante et de génocide pour maintenir par la force sous le joug colonial des peuples qui aspirent à la liberté et à l'indépendance. Il suffira, à titre d'exemple, de citer les crimes monstrueux dévoilés récemment qu'ont perpétrés les colonialistes portugais en Afrique, dans le territoire du Mozambique. Face à de tels méfaits, l'Organisation des Nations Unies et ses Membres ne peuvent rester silencieux.

106. L'Union soviétique estime, comme par le passé, qu'il faut mettre fin sans délai aux régimes colonialistes et racistes dans le monde entier. C'est ce principe qui devrait servir de base à la position réelle de tous les Etats à l'égard de la lutte des peuples qui se trouvent encore sous le joug colonial.

107. A cet égard, en constatant que le drapeau colonial du Royaume-Uni a enfin cessé de flotter sur son ancienne colonie des Bahamas, le Conseil de sécurité est en droit d'exprimer l'espoir que le Royaume-Uni saura conseiller judicieusement à son allié de longue date, le Portugal, de mettre un terme à sa vaine opposition au processus historique irréversible que constitue la libération des peuples colonisés et de hâter ainsi le jour inévitable et tant attendu où les peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau) seront enfin libérés de la tyrannie coloniale. Le peuple soviétique est fermement convaincu que le moment viendra où les colonies actuelles deviendront des Etats indépendants qui entreront eux aussi à l'Organisation des Nations Unies.

108. En saluant aujourd'hui le jeune Etat indépendant du Commonwealth des Bahamas, la délégation soviétique tient à souligner avec la plus grande détermination que l'Union soviétique et tous ses peuples appuient et continueront d'appuyer les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine demeurés sous le joug du colonialisme dans la lutte qu'ils mènent pour obtenir la liberté et l'indépendance et pour jouir de la démocra-

tie et du progrès social. C'est la raison pour laquelle, depuis les premiers jours de la révolution d'Octobre en Russie, et aujourd'hui encore, nous nous attirons le courroux des impérialistes et des colonialistes et la gratitude des peuples colonisés qui luttent pour leur liberté et leur indépendance. A cet égard, je me rappelle les paroles d'un éminent homme d'Etat africain et combattant pour la liberté, M. Kaunda, président de la Zambie. Lorsque je lui parlais des sacrifices énormes qu'avaient dû faire l'Union soviétique et ses peuples durant la grande guerre patriotique de 1941-1945, il déclara que les peuples coloniaux devaient être éternellement reconnaissants à l'Union soviétique pour sa victoire dans la lutte qu'elle avait menée pour obtenir sa liberté et la leur, car, sans cette victoire, les peuples de l'Union soviétique seraient eux-mêmes devenus esclaves du colonialisme et les peuples colonisés seraient restés en esclavage.

109. L'Union soviétique a reconnu le Commonwealth des Bahamas en tant qu'Etat indépendant et souverain.

110. Dans un télégramme adressé le 10 juillet dernier à M. Lynden O. Pindling, premier ministre des Bahamas, M. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS, disait :

"Acceptez, Monsieur le Premier Ministre, nos sincères félicitations à l'occasion de la proclamation de l'indépendance des Bahamas, ainsi que nos vœux de prospérité et de progrès pour le peuple de votre pays, qui s'engage sur la voie du développement autonome.

"Le Gouvernement soviétique, s'inspirant de sa politique immuable fondée sur les principes de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples et qui vise à développer l'amitié et la coopération entre tous les pays, annonce par le présent texte qu'il reconnaît le Commonwealth des Bahamas en tant qu'Etat indépendant et souverain et se déclare disposé à établir avec lui des relations diplomatiques."

111. En appuyant la demande d'admission du Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies, la délégation soviétique exprime la conviction que, sur la recommandation du Conseil, l'Assemblée générale admettra cet Etat et que la délégation officielle bahamienne occupera dès la vingt-huitième session de l'Assemblée générale la place qui lui revient parmi les délégations de tous les autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

112. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Union soviétique pour les bons vœux qu'il m'a adressés.

113. M. MADDY (Guinée) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Nous voudrions vous assurer de notre entière coopération.

114. En appuyant la candidature des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies, nous honorons la

Charte en rétablissant un peuple dans ses droits légitimes. Forte de cette victoire, la communauté internationale que nous représentons doit pouvoir, avec raison, créer d'autres occasions de semblable réparation pour que, dans les années à venir, les voix de tous les peuples puissent retentir dans cette enceinte en un même concert de fraternité.

115. En parlant de réparation, c'est du côté de notre Afrique qu'instinctivement, spontanément, nos regards se tournent, car là-bas, dans ce continent, flotte encore le drapeau de la colonisation, là-bas, la paix et la sécurité sont compromises, menacées. Nous pensons à la Guinée (Bissau), au Mozambique, à l'Angola, à l'Afrique du Sud, à la Namibie, à la Rhodésie du Sud, où nos frères sont encore opprimés au nom des intérêts des oligarchies impérialistes.

116. La joie que nous ressentons à l'accession des Bahamas à l'indépendance est à la mesure de notre expérience propre, nous qui avons connu l'occupation coloniale et en avons souffert. Il n'est rien de plus heureux pour un peuple que de recouvrer sa liberté et son indépendance.

117. Au nom du peuple et du Gouvernement de la République de Guinée, nous adressons nos vives félicitations au peuple et au Gouvernement des Bahamas et leur souhaitons progrès et prospérité.

118. Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans réitérer les félicitations que ma délégation a adressées au Président du Conseil de sécurité pour le mois de juin, l'ambassadeur Yakov Malik de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

119. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Guinée des félicitations qu'il m'a adressées.

120. Comme il n'y a plus d'orateurs inscrits, je désire maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du **ROYAUME-UNI**.

121. Ma délégation est très heureuse d'accueillir la demande d'admission du Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies et c'est avec grand plaisir que nous avons contribué au vote unanime du projet de résolution dont le Conseil était saisi.

122. Cette occasion ne revêt peut-être pas le caractère dramatique de la dernière fois que le Conseil de sécurité a examiné des demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, cette demande-ci a aussi son sens propre. C'est de cela que traite le principe de l'égalité souveraine, et lorsque nous parlons des peuples pris individuellement — et c'est de cette façon que les Nations Unies doivent penser — la taille et la puissance d'un Etat Membre ne sauraient être les seuls critères.

123. L'association de mon pays avec les Bahamas remonte loin. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, ces îles étaient connues des marins britanniques. En 1648, quelque 70 colons britanniques, connus sous le nom de *Company of Eleutherian Adventurers*, sont partis pour les Bahamas et ont fondé une colonie à Eleuthera. Depuis lors, ce ne sont pas seulement les marins britanniques

qui s'y sont rendus à plusieurs reprises. Peut-être en effet convient-il de rappeler, alors que, transpirant, nous courons d'une salle climatisée à l'autre, la température aux Bahamas en été dépasse rarement 90 degrés Fahrenheit et qu'en hiver elle est de 70 degrés en moyenne. Les bleus lagons, les récifs de corail, les plages dorées et, par-dessus tout, la chaleureuse hospitalité des Bahamiens, attirent chaque année des milliers de mes compatriotes aux Bahamas, où ils viennent échapper à l'hiver britannique.

124. Mais l'association de la Grande-Bretagne avec les Bahamas est bien plus importante que cela. En 1671, ces premiers colons ont établi un système de gouvernement dans les règles. En 1729, la première Constitution des Bahamas a été instituée, et on peut donc dire à bon droit que l'évolution de ce pays vers l'indépendance a commencé à ce moment-là. Le corps législatif introduit par la Constitution de 1729, qui est parmi les plus anciens du Commonwealth britannique, comprenait un conseil législatif de 11 membres et une chambre d'assemblée élue de 33 sièges. Deux cents ans plus tard, en 1964, une nouvelle Constitution, qui prévoyait un système de gouvernement ministériel et donnait aux Bahamas un grand degré d'autonomie, est entrée en vigueur. Puis, en 1969, d'autres pouvoirs encore ont été transférés au gouvernement local.

125. Il y a certes eu de nombreux changements aux Bahamas depuis l'adoption de la première Constitution en 1729. La Constitution des Bahamas a constamment évolué. Le Premier Ministre, M. Lynden Pindling, a été réélu en septembre 1972 lors d'une élection générale, menée principalement sur le thème de l'indépendance. Mon gouvernement, dont la politique était de n'élever aucun obstacle sur cette voie, a, une fois que la majorité du peuple des Bahamas eut exprimé son désir de façon claire, convoqué la Conférence de l'indépendance des Bahamas. Celle-ci s'est tenue à Londres en décembre de l'année dernière et il fut décidé à cette conférence que les Bahamas deviendraient indépendantes le 10 juillet 1973. Un accord fut conclu sur les dernières modifications constitutionnelles convenant au statut des Bahamas, Etat souverain indépendant.

126. Sept mois plus tard — cela a fait une semaine hier —, les Bahamas devinrent le trente-troisième membre indépendant de la famille du Commonwealth dont nous-mêmes, ainsi que trois autres gouvernements représentés à cette table, sommes fiers d'être membres. Ma délégation est certaine que les Bahamas, qui ont sans hésiter voulu accepter les droits et les devoirs d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies en nous soumettant leur candidature le jour même de leur indépendance, voudront et sauront remplir consciencieusement leurs obligations en vertu de la Charte.

127. C'est donc en félicitant chaleureusement les Bahamas du déroulement heureux de nos rapports que ma délégation recommande d'admettre le Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies et attend l'occasion d'accueillir chaleureusement ses représentants lorsqu'ils occuperont leur siège à l'Assemblée générale.

128. Parlant maintenant en tant que **PRESIDENT** du Conseil, je voudrais déclarer que, conformément aux dispositions de l'article 60 du règlement intérieur provisoire, je vais prier le Secrétaire général de transmettre immédiatement à l'Assemblée générale le texte

de la résolution que le Conseil vient d'adopter ainsi que le compte rendu sténographique des séances au cours desquelles le Conseil a examiné la demande d'admission du Commonwealth des Bahamas.

*La séance est levée à 12 h 25.*

---

**HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS**

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

**COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES**

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

**КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ**

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

**COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS**

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---